

Je voudrais profiter de l'occasion pour exhorter le gouvernement à faire dépendre si possible le secteur minier du ministère de l'Expansion économique régionale. Nombreuses sont les petites sociétés financières qui ont besoin de capitaux pour monter leurs propres installations d'usinage. Si elles disposaient de ces installations, elles pourraient réduire leurs frais de transport et autres frais connexes, voire créer des emplois.

Les entreprises de fabrication ont déjà accès à des sources de financement et peuvent obtenir de l'aide pour se construire des usines. Rien de semblable n'est offert au secteur minier. Si le gouvernement mettait en œuvre une mesure incitative de ce genre dans le cadre du MEIR, il favoriserait davantage les petites sociétés minières, et je suis certain que nous verrions tous les secteurs connexes créer des emplois aux quatre coins du Canada.

* * *

LE LOGEMENT

LE RÉGIME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ—ON DEMANDE LA PROLONGATION DU PROGRAMME

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, l'économie canadienne est dans une situation très précaire et la question des stimulants offerts par le gouvernement revêt une importance cruciale à l'heure actuelle. Il faut tenir compte des répercussions que ceux-ci auront sur la création d'emplois, de l'effet multiplicateur du financement fédéral, des besoins publics auxquels le programme répond et ainsi de suite.

L'une des initiatives les plus positives dans ce domaine—et j'en félicite le gouvernement—a été le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, en vertu duquel le gouvernement fédéral a accordé une subvention de \$3,000 à ceux qui achetaient une maison pour la première fois, afin de stimuler l'achat et la construction de nouvelles maisons. L'expérience prouve qu'il s'agit là d'encouragements valables, qui sont offerts au secteur approprié de l'économie et ce, au bon moment.

Dans le budget qu'il nous a présenté il y a un mois, le ministre a alloué quelque 30 millions de dollars de plus au programme. Celui-ci marche tellement bien qu'en quelques semaines, à peine, tous les fonds ont été distribués. Après une forte stimulation de la demande, celle-ci a dû diminuer, faute de crédits supplémentaires.

Si l'on tient compte du nombre de programmes mal conçus en vertu desquels le gouvernement a dépensé des deniers publics à tort et à travers, il semble manifeste qu'il faut étendre un programme couronné de succès comme celui-ci, même si cela doit être au détriment de certains projets moins réussis du gouvernement. J'exhorte donc le gouvernement à étendre ce programme en y affectant immédiatement de nouveaux crédits.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LE CODE DE CONDUITE DES NATIONS UNIES CONCERNANT LE TRANSPORT MARITIME—ON DEMANDE LA SIGNATURE DU CANADA

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre que l'Allemagne de

Article 21 du Règlement

l'Ouest et les Pays-Bas ont signé le code de conduite concernant le transport maritime de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et que ce code est maintenant ratifié. Cela va permettre aux nations commerçantes d'exiger que le transport de leurs exportations et de leurs importations soit assuré en partie par leurs propres navires. On espère par là réduire le nombre des pavillons de complaisance, qui nuisent tant au commerce international depuis de nombreuses années.

La déception, toutefois, c'est que le gouvernement du Canada n'a toujours pas signé ce code et qu'il semble bien ne pas être disposé à la faire. En fait, le Canada n'a toujours pas fait de déclaration sur ce que sera sa réponse officielle aux pays qui mettront le code en pratique. A ce jour, la seule réponse du Canada est une déclaration plutôt irresponsable d'un employé de la Commission canadienne des transports, menaçant de prendre des mesures de rétorsion contre toute nation qui adopterait et utiliserait le code pour exiger qu'une partie au moins de son commerce soit confié à ses propres navires.

Un certain nombre de nos partenaires commerciaux, notamment l'Allemagne de l'Ouest, ont signé le code. De plus, le Canada profiterait largement de l'adoption de ce code qui réserverait une proportion donnée de notre commerce international aux navires canadiens dotés d'un équipage canadien.

Le gouvernement ne doit pas déclarer qu'un transporteur est canadien sans être certain d'en tirer des avantages économiques pour le Canada sous forme de travail, de construction de navires et d'impôts. Toute tentative de faire d'une compagnie canadienne qui possède des navires battant pavillon étranger un transporteur canadien serait d'une incroyable hypocrisie. Le gouvernement doit immédiatement signer le code de conduite relatif au transport maritime et s'assurer ainsi du développement d'une marine marchande canadienne.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

LE CONGRÈS À LA DIRECTION—LA POSITION DES PROGRESSISTES CONSERVATEURS

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, comme tous les Canadiens le savent, le parti progressiste conservateur est actuellement engagé dans une course à la direction. Les candidats doivent se rappeler cependant que les Canadiens ne sont pas dupes et qu'ils devront exprimer clairement leur position constitutionnelle. Actuellement, c'est la tour de Babel puisque ni les candidats, ni le parti, n'ont de position. L'ancien président de la Iron Ore a appuyé la position du parti libéral lors du débat constitutionnel et ne semble pas avoir changé d'opinion. Le député de Yellowhead (M. Clark) et ancien chef du parti a fait la cour aux Québécois et tente encore aujourd'hui de s'allier les séparatistes du Québec. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) déclarait dernièrement qu'il